



# ÉDUCATION

Éducation de base, Enseignement technique,  
Formation et insertion professionnelles

## STRATÉGIES ET ORIENTATIONS



LA COOPÉRATION LUXEMBOURGEOISE  
AU DÉVELOPPEMENT  
LËTZEBUERGER ENTWËCKLUNGS-  
ZESUMMENARBECHT



GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Ministère des Affaires étrangères

Direction de la coopération au développement

# RÉSUMÉ

## Éducation

Éducation de base, Enseignement technique, Formation et insertion professionnelles



**L**e présent document dresse dans sa première partie le cadre référentiel du secteur de l'Éducation au niveau international, en partant de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (1948) pour aboutir aux déclarations et initiatives les plus récentes comme les Objectifs du Millénaire pour le Développement (2000) ou l'initiative Fast Track (2002).

Une deuxième partie commence par la présentation des bases légales pour les interventions de la Coopération ainsi que par le résumé des déclarations ministérielles sur le sujet. Ensuite est dressé un état des lieux du secteur dans les pays en développement pour montrer quelles sont les attentes du côté des pays partenaires.

La troisième partie du texte explique d'abord l'approche opérationnelle qui consiste à garder d'un côté le sous-secteur de l'éducation de base comme une priorité, et de l'autre à concentrer des efforts supplémentaires substantiels sur le sous-secteur de la formation technique et professionnelle et de l'insertion socioprofessionnelle. Le plan d'action qui découle de cette approche est basé sur l'idée que dans le contexte des engagements internationaux du Luxembourg (Déclaration de Paris, Code de Conduite sur l'harmonisation et la coordination de l'aide), l'appropriation devra être un principe majeur qui pousse vers l'harmonisation, l'alignement et la gestion axée sur les résultats. Comme le sous-secteur de la formation professionnelle est généralement très peu développé dans les pays partenaires de la Coopération luxembourgeoise, il nécessite des appuis structurants qui devraient à terme permettre à ce sous-secteur de faire l'objet d'une approche-programme et de pouvoir absorber une partie accrue des fonds destinés au secteur de l'éducation.



# SOMMAIRE

Résumé	2
Glossaire	4
1. Introduction	5
2. Cadre référentiel international	6
3. Base légale	10
4. Orientations politiques nationales	11
5. État des lieux	12
6. Approche opérationnelle	14
7. Options retenues	15
8. Plan d'action	17



# GLOSSAIRE

APC:	Approche Par Compétences
APD:	Aide Publique au Développement
BEP:	Brevet d'Études Professionnelles
BM:	Banque Mondiale
BIT:	Bureau International du Travail
CAD:	Comité d'Aide au Développement de l'OCDE
CAP:	Certificat d'Aptitude Professionnelle
CDMT:	Cadre de dépense à moyen terme
CSLP:	Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté
DP:	Déclaration de Paris sur l'Efficacité de l'Aide
EP:	Établissement Public
EPT:	Éducation pour Tous
ETFP:	Enseignement Technique et Formation Professionnelle
FCD:	Fonds de la Coopération au Développement (Luxembourg)
FP:	Formation Professionnelle
FPT:	Formation Professionnelle et Technique
OCDE:	Organisation pour la Coopération et le Développement Économique
OMD:	Objectifs du Millénaire pour le Développement
PAM:	Programme Alimentaire Mondial
PEFA:	Public Expenditure and Financial Accountability
PIB:	Produit Intérieur Brut
PIC:	Programme Indicatif de Coopération
PMA:	Pays les Moins Avancés
PNUD:	Programme des Nations Unies pour le Développement
PPP:	Pays Partenaires Privilégiés
PTF:	Partenaires Techniques et Financiers
RONC:	Rapports sur l'observation des normes et codes
SPU:	Scolarisation primaire universelle
TBS:	Taux Brut de Scolarisation
UNESCO:	Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture
UNICEF:	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance



## 1. INTRODUCTION

“ L'accès inégal à la formation, la polarisation des savoirs et la fracture scientifique entre les pays développés ou émergents et les pays pauvres, pris dans les trappes à pauvreté, connaissant une implosion scolaire et un exode croissant des compétences (30 % des cadres africains sont hors du continent) caractérisent les asymétries internationales. Les écarts d'espérance de vie scolaire vont de cinq ans pour les pays pauvres à douze ans pour les pays industriels. Plus de 100 millions d'enfants (43 % sont africains) ne sont pas scolarisés, avec des écarts importants entre les garçons et les filles (9 %). L'éducation pour tous apparaît comme un mirage qui se déplace au fur et à mesure que l'on croit s'en rapprocher. Il faudrait en Afrique passer de 64 millions de scolarisés en 2005 à 140 millions en 2015. Les pays en développement sont caractérisés par une pyramide des âges à base large conduisant à un pourcentage de la population scolarisable quatre fois plus élevé que dans les pays industriels et par une faible création d'emplois dans le secteur moderne employant les scolarisés.

On observe un rôle positif de l'enseignement en termes de construction de la citoyenneté, de savoirs évitant la fracture scientifique et des opportunités d'emploi dans de nombreux services. L'enseignement est un investissement intergénérationnel qui concerne le cycle de vie professionnel. Mais, en même temps, le chômage intellectuel, l'exode des compétences, la déqualification de nombreux emplois avec un secteur dit informel absorbant un nombre croissant de déscolarisés, voire de diplômés, caractérisent les pays pris dans des trappes à pauvreté. ”

**La scolarisation et l'éducation : facteurs de croissance ou catalyseurs du développement ?**  
**Philippe HUGON, Mondes en Développement Vol.33-2005/4-n°132**

L'article premier de la loi du 6 janvier 1996 sur la coopération au développement stipule que les objectifs du Grand-Duché de Luxembourg en matière de coopération au développement sont notamment le développement économique et social durable des pays en développement et plus particulièrement des plus défavorisés d'entre eux ainsi que la lutte contre la pauvreté dans les pays en développement. Dans la logique de cet article, les secteurs de l'éducation et de la formation professionnelle sont depuis longtemps des secteurs prioritaires de la Coopération luxembourgeoise.

Un pourcentage important des fonds a ainsi toujours été dédié à ce secteur. En 2007 par exemple, le Luxembourg a dépensé 10,8 % de son APD pour le secteur de l'éducation. La moyenne des dépenses des membres du CAD pour le secteur était cette même année de 9,1 %.

L'éducation a été confirmée comme secteur prioritaire avec la signature de la première génération des programmes indicatifs de coopération (PIC) entre le Luxembourg et ses dix pays partenaires privilégiés au début des années 2000. Néanmoins, il est à noter que cette première génération des PIC mettait surtout l'accent sur l'éducation de base. Partant du constat que l'éducation de base constitue un socle, une infrastructure matérielle et cognitive sur laquelle doit se bâtir, dans un deuxième temps, un système de formation et la constitution du capital humain des économies nationales, la deuxième génération des PIC, signés à partir de 2006, insiste beaucoup plus sur la formation professionnelle et lui accorde des moyens financiers substantiels, les approches développées intégrant de manière systématique des appuis techniques et financiers en faveur de l'insertion socioprofessionnelle.

Le présent document a pour vocation, sur base d'une analyse préalable du cadre réglementaire international et national, du contexte de l'aide internationale et des priorités des pays partenaires privilégiés de la Coopération luxembourgeoise en matière d'éducation de base, de formation et d'insertion socioprofessionnelle, de



dégager et de proposer une stratégie globale pour les interventions actuelles et futures de la Coopération luxembourgeoise en appui aux objectifs que se sont fixés les gouvernements des pays partenaires privilégiés (PPP) ainsi que la communauté internationale dans son ensemble en matière de scolarisation, de qualité de l'éducation, de formation et d'insertion socioprofessionnelle.

## 2. CADRE RÉFÉRENTIEL INTERNATIONAL

### Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (1948)<sup>1</sup>

1. Toute personne a droit à l'éducation. L'éducation doit être gratuite, au moins en ce qui concerne l'enseignement élémentaire et fondamental. L'enseignement élémentaire est obligatoire. L'enseignement technique et professionnel doit être généralisé; l'accès aux études supérieures doit être ouvert en pleine égalité à tous en fonction de leur mérite.
2. L'éducation doit viser au plein épanouissement de la personnalité humaine et au renforcement du respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Elle doit favoriser la compréhension, la tolérance et l'amitié entre toutes les nations et tous les groupes raciaux ou religieux, ainsi que le développement des activités des Nations Unies pour le maintien de la paix.
3. Les parents ont, par priorité, le droit de choisir le genre d'éducation à donner à leurs enfants.

#### Art. 26, Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (1948)

### Pacte International des Droits Economiques, Sociaux et Culturels (1966)

La Déclaration universelle des Droits de l'Homme n'est pas un instrument juridique international contraignant, mais une déclaration de principe qui marque l'idéal commun des Nations. Après l'avoir adopté, l'Assemblée générale a souhaité une Charte des droits de l'homme qui aurait force obligatoire. Après la création d'une Commission des droits de l'homme chargée de la rédiger, le projet a abouti après de longues négociations à l'adoption du Pacte International des Droits économiques, sociaux et culturels qui, lui, est un instrument juridique faisant partie du droit positif international et qui reprend dans son article 13 les affirmations sur l'éducation comme un droit fondamental<sup>2</sup>.

La Convention internationale des Droits de l'Enfant (ONU-1989<sup>3</sup>) et la Convention relative aux Droits des Personnes handicapées (ONU-2007<sup>4</sup>) réaffirment le droit à l'éducation et constituent un appel pour rendre l'éducation primaire obligatoire et accessible pour tous.

### Conférence mondiale sur l'éducation pour tous (Jomtien, 1990)<sup>5</sup>

À partir de la Conférence mondiale sur l'éducation pour tous, qui s'est tenue en 1990 à Jomtien (Thaïlande), la communauté internationale s'est mobilisée avec l'ambition de faire de l'Éducation pour Tous (EPT) en l'an 2000, une priorité des gouvernements et de l'aide internationale. Des progrès importants ont été réalisés, en particulier en Asie et en Amérique Latine, mais la mobilisation des gouvernements nationaux et de l'aide publique au développement n'a pas été à la hauteur des enjeux. Dix ans après, en 2000, le monde comptait

1 <http://www.un.org/french/aboutun/dudh.htm>

2 [http://www.unhchr.ch/french/html/menu3/b/a\\_ceschr\\_fr.htm](http://www.unhchr.ch/french/html/menu3/b/a_ceschr_fr.htm)

3 <http://www.unicef.org/french/crc/>

4 [www.un.org/esa/socdev/enable/documents/tcccconvf.pdf](http://www.un.org/esa/socdev/enable/documents/tcccconvf.pdf)

5 [http://www.unesco.org/Éducation/efa/fr/ed\\_for\\_all/background/world\\_conference\\_jomtien.shtml](http://www.unesco.org/Éducation/efa/fr/ed_for_all/background/world_conference_jomtien.shtml)



toujours 875 millions d'adultes analphabètes tandis que 113 millions d'enfants en âge d'aller à l'école primaire restaient privés de toute chance d'être scolarisés, plus de 60 % d'entre eux étant des filles.

### Forum mondial sur l'éducation (Dakar, 2000)<sup>6</sup>

Le Forum mondial sur l'éducation, qui s'est tenu à Dakar (Sénégal) en avril 2000, a été le premier et le plus important évènement en matière d'éducation à l'aube du nouveau siècle. En adoptant le Cadre d'Action de Dakar, les 1.100 participants au Forum ont réaffirmé leur engagement de parvenir à l'Éducation pour tous d'ici à l'an 2015 et ont confié à l'UNESCO à la fois le rôle de coordination générale entre les différents partenaires au plan international, et la mission d'entretenir la dynamique engagée au niveau mondial. Les six objectifs fixés à Dakar sont les suivants :

- développer et améliorer sous tous leurs aspects la protection et l'éducation de la petite enfance, et notamment des enfants les plus vulnérables et défavorisés.
- faire en sorte que d'ici à 2015 tous les enfants, notamment les filles, les enfants en difficulté et ceux appartenant à des minorités ethniques, aient la possibilité d'accéder à un enseignement primaire obligatoire et gratuit de qualité et de le suivre jusqu'à son terme.
- répondre aux besoins éducatifs de tous les jeunes et de tous les adultes en assurant un accès équitable à des programmes adéquats ayant pour objet l'acquisition de connaissances ainsi que de compétences nécessaires dans la vie courante.
- améliorer de 50% les niveaux d'alphabétisation des adultes, et notamment des femmes, d'ici à 2015, et assurer à tous les adultes un accès équitable aux programmes d'éducation de base et d'éducation permanente.
- éliminer les disparités entre les sexes dans l'enseignement primaire et secondaire d'ici à 2005 et instaurer l'égalité dans ce domaine en 2015 en veillant notamment à assurer aux filles un accès équitable et sans restriction à une éducation de base de qualité avec les mêmes chances de réussite.
- améliorer sous tous ses aspects la qualité de l'éducation dans un souci d'excellence de façon à obtenir pour tous des résultats d'apprentissage reconnus et quantifiables notamment en ce qui concerne la lecture, l'écriture, le calcul et les compétences indispensables dans la vie courante.

### Objectifs du Millénaire pour le Développement (2000)<sup>7</sup>

Trois OMD se réfèrent directement à l'éducation, si l'on inclut la formation professionnelle et l'insertion.

L'OMD 1, réduire l'extrême pauvreté et la faim, fait du plein emploi et de l'accès à un travail décent, un facteur essentiel de réduction de la pauvreté. Si la plupart des pauvres ont un emploi, il s'agit d'une activité de subsistance à faible valeur ajoutée, liée à une absence ou à une faible qualification. La formation professionnelle initiale ou continue participe à l'amélioration du niveau de compétence et a donc un impact indéniable sur la capacité à trouver ou créer un emploi décent et productif.

6 [http://www.unesco.org/Éducation/efa/fr/wef\\_2000/index.shtml](http://www.unesco.org/Éducation/efa/fr/wef_2000/index.shtml)

7 <http://www.un.org/french/millenniumgoals>



## OMD 1

### Cible 1B

Assurer le plein-emploi et la possibilité pour chacun, y compris les femmes et les jeunes, de trouver un travail décent et productif

#### Indicateurs

- 3.1. Taux de croissance du PIB par personne occupée
- 3.2. Ratio emploi/population
- 3.3. Proportion de la population occupée disposant de moins de 1 dollar par jour (en parité du pouvoir d'achat)
- 3.4. Proportion de travailleurs indépendants et de travailleurs familiaux dans la population occupée.

L'OMD 2 vise à assurer l'éducation primaire pour tous. C'est en effet l'éducation qui permet de choisir la vie que l'on mènera et de s'exprimer avec confiance dans ses relations personnelles, son milieu et son travail. Les enfants en âge d'être scolarisés dans le primaire qui ne sont pas scolarisés, se voient refuser l'exercice d'un droit fondamental. Il s'agit surtout d'enfants de familles pauvres, dont la mère, le plus souvent, n'a pas fréquenté l'école non plus. Ce gaspillage de potentiels ne touche pas seulement les enfants car l'éducation, notamment celle des filles, comporte des avantages sociaux et économiques pour l'ensemble de la société. En effet, une femme éduquée a de meilleures perspectives économiques et participe davantage à la vie publique. Si elle est mère, elle tend à avoir des enfants moins nombreux mais en meilleure santé, qui ont plus de chances d'aller à l'école.

## OMD 2

### Cible

D'ici à 2015, donner à tous les enfants, garçons et filles, partout dans le monde, les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires

#### Indicateurs

- 2.1 Taux net de scolarisation dans le primaire
- 2.2 Proportion d'écoliers commençant la première année d'études dans l'enseignement primaire et achevant la cinquième
- 2.3 Taux d'alphabétisation d'hommes et femmes de 15 à 24 ans

L'OMD 3 vise à promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. En ce qui concerne le volet éducation de cet OMD, on note que, entre 2000 et 2006, le taux de scolarisation des filles au niveau du primaire a progressé plus rapidement que celui des garçons dans toutes les régions en développement. Cependant les filles représentent encore 55 % des enfants non scolarisés.





## OMD 3

### Cible

Éliminer les disparités entre les sexes dans les enseignements primaire et secondaire d'ici à 2005, si possible, et à tous les niveaux de l'enseignement en 2015 au plus tard

### Indicateurs

- 3.1. Taux brut de scolarisation des filles par rapport à celui des garçons dans l'enseignement primaire
- 3.2. Proportion de femmes salariées dans le secteur non agricole
- 3.3. Proportion de sièges occupés par des femmes dans les législatures uniques ou les chambres basses des parlements nationaux

Bien sûr, les objectifs du Forum mondial sur l'éducation de Dakar (2000) sont liés à ces deux derniers OMD.

De plus, l'EPT concourt aussi à la réalisation des OMD de manière indirecte, notamment grâce à ses effets induits sur les comportements sanitaires et environnementaux ainsi que sur les compétences pour la production.

### Le Consensus de Monterrey et l'initiative Fast Track

Le consensus de Monterrey<sup>8</sup> a précisé en 2002 les contours d'un nouveau paradigme du développement axé sur une plus grande efficacité et sur le développement d'un véritable partenariat entre bailleurs de fonds et pays bénéficiaires. C'est dans ce contexte qu'est née l'initiative Fast Track<sup>9</sup> qui vise à accélérer les progrès vers la scolarisation primaire universelle.

Cette initiative est destinée aux pays à faible revenu qui remplissent les deux critères suivants :

- le pays bénéficiaire doit présenter un Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP) complet et approuvé auprès de la Banque Mondiale ;
- le pays bénéficiaire doit présenter une stratégie sectorielle pour l'éducation jugée « crédible ».

Les quatre objectifs de ce partenariat répondent à un souci d'efficacité et à une double logique d'incitation : inciter les bailleurs de fonds à augmenter leur aide et inciter les pays en développement à bâtir une politique sectorielle cohérente.

- réallouer l'aide à l'éducation vers les pays les plus pauvres et les plus en retard dans l'éducation de base.
- accroître l'efficacité de l'aide
- augmenter le montant des ressources financières.
- partager des bonnes pratiques entre pays et entre bailleurs pour permettre l'élaboration de politiques éducatives efficaces.

Six des pays partenaires privilégiés de la Coopération luxembourgeoise sont d'ores et déjà éligibles (Sénégal, Mali, Burkina Faso, Niger, Nicaragua, Vietnam).

8 <http://www.un.org/french/ffd/pressrel/22apress.htm>

9 <http://www.afd.fr/jahia/Jahia/lang/fr/home/Portail-Projets/Éducation/pid/1474>



## L'Union Africaine et l'Enseignement Technique et la Formation Professionnelle (ETFP)<sup>10</sup>

Sans être prescriptive, l'Union Africaine a, en novembre 2006, recommandé l'intégration de la formation professionnelle dans le système général de l'éducation et proposé une nouvelle stratégie de revitalisation de l'ETFP en Afrique structurée autour des objectifs suivants :

- revitaliser, moderniser et harmoniser l'ETFP en Afrique en vue de la transformer en une activité principale génératrice de développement des jeunes africains, d'emplois des jeunes et de renforcement des capacités humaines en Afrique
- faire des programmes ETFP et des institutions ETFP en Afrique des véhicules de coopération et d'intégration régionales aussi bien que de développement socio-économique car ils contribuent à améliorer l'infrastructure, le progrès technologique, l'énergie, le commerce, le tourisme, l'agriculture et la bonne gouvernance
- mobiliser toutes les parties prenantes dans un effort concerté en vue de créer des synergies et de partager les responsabilités dans le renouvellement et l'harmonisation des politiques, des programmes et des stratégies de l'ETFP en Afrique.

### 3. BASE LÉGALE<sup>11</sup>

Les activités de la Coopération luxembourgeoise dans le secteur de l'éducation sont basées sur la loi du 6 janvier 1996 sur la coopération au développement, qui indique dans son article 1er que « les objectifs du Grand-Duché de Luxembourg en matière de coopération au développement sont notamment :

- le développement économique et social durable des pays en développement et plus particulièrement des plus défavorisés d'entre eux ;
- l'insertion harmonieuse et progressive des pays en développement dans l'économie mondiale ;
- la lutte contre la pauvreté dans les pays en développement. »

Plus précisément, l'article 4 stipule que le Fonds de la Coopération au Développement peut intervenir dans les pays en développement dans les secteurs de l'éducation et de la formation professionnelle.

<sup>10</sup> [www.africa-union.org/root/UA/Conferences/2007/mai/HRST/07-12%20mai/strategie%20FTP%20Fr.doc](http://www.africa-union.org/root/UA/Conferences/2007/mai/HRST/07-12%20mai/strategie%20FTP%20Fr.doc)

<sup>11</sup> Le texte de la loi ainsi que les Déclarations sur la Coopération au Développement se trouvent sur le site Internet du Ministère : <http://www.mae.lu/fr/Site-MAE/Cooperation-et-action-humanitaire/Documents-de-reference>



## 4. ORIENTATIONS POLITIQUES

Dans toutes ses déclarations depuis 2004 à la Chambre des Députés, le Ministre de la Coopération et de l'Action Humanitaire a eu l'occasion de rappeler que la concentration sectorielle a conduit le Luxembourg à se focaliser sur les secteurs sociaux, à savoir l'éducation et la formation, l'eau et l'assainissement, la santé et le développement rural intégré.

Dans sa déclaration de novembre 2004, le Ministre a précisé qu'à l'intérieur de ces différents secteurs, une nouvelle concentration sera envisagée, avec dans le domaine de l'éducation une plus grande concentration sur le sous-secteur de la formation professionnelle.

Lors de cette déclaration, une attention particulière aux questions liées au genre découlait du constat que les jeunes filles ne disposent bien souvent pas d'un accès équitable à l'éducation. Ayant pour but de changer cette injustice envers les femmes et les jeunes filles, la Coopération luxembourgeoise s'engage résolument pour l'égalité des chances, notamment en ce qui concerne l'accès à l'éducation.

L'évaluation des activités, notamment dans le secteur de l'éducation, fait partie intégrante de l'approche de la coopération luxembourgeoise.

Dans sa déclaration le 15 mars 2006, le Ministre a souligné l'importance de la formation professionnelle, y compris la formation informelle. La formation professionnelle doit aboutir à l'insertion professionnelle, passant par la création d'opportunités économiques. La formation doit être complétée par la création et un appui à la gestion d'entreprises, favorisant ainsi le développement de perspectives professionnelles dans les pays d'origine.

Lors de la déclaration ministérielle à la Chambre des Députés d'avril 2007, il fut souligné que la formation et l'éducation participent à promouvoir le développement économique et la participation des pays les plus pauvres commerce international.

Dans sa déclaration d'avril 2008, dans un contexte de crise alimentaire mondiale, le Ministre a mis l'accent à titre d'exemple sur l'importance de formations qui répondent aux nécessités de développement du monde agricole.



## 5. ÉTAT DES LIEUX

Comme le prévoyait le Forum mondial sur l'éducation (Dakar, 2000), l'UNESCO publie régulièrement son rapport mondial sur le suivi de l'Éducation pour Tous<sup>12</sup>:

Selon l'UNESCO, en 2008, malgré la hausse marquée des taux de scolarisation primaire, 75 millions d'enfants en âge de scolarité, dont 55 % de filles, ne fréquentent pas l'école. L'alphabétisation des adultes a également fait des progrès. C'est en Afrique subsaharienne que la situation est encore la plus critique, puisque 35 millions d'enfants, dont 19 millions de filles, ne fréquentent toujours pas l'école.

Si une nette amélioration de l'accès à l'enseignement primaire semble se faire sentir partout dans le monde, il faut remarquer que cette amélioration est mesurée par le taux brut de scolarisation (TBS<sup>13</sup>). Le taux d'achèvement<sup>14</sup> reste toujours notablement insuffisant et se situe par exemple pour les pays partenaires de la Coopération luxembourgeoise entre 88 % (Cap-Vert) et 53 % (Niger). Les redoublements et les scolarisations tardives gonflent au contraire le TBS, puisqu'il s'agit du ratio entre le nombre d'enfants scolarisés et la population en âge d'être scolarisée. Cette mise au point est importante, car de nombreux gouvernements mettent en avant l'amélioration du TBS pour démontrer l'effort réalisé pour l'éducation primaire et pour l'atteinte des objectifs de l'EPT.

D'après l'UNESCO (septembre 2008), un adulte sur six (dont deux tiers de femmes) n'est actuellement pas alphabétisé, et 75 millions d'enfants ne sont pas scolarisés. Par ailleurs, en raison du manque de ressources des systèmes d'éducation et d'une qualité d'enseignement qui laisse à désirer, un grand nombre de personnes scolarisées n'ont pas acquis lors de leur formation les compétences de base dont elles ont besoin. Les filles, les membres des minorités ethniques, les enfants qui habitent dans des régions éloignées, les enfants qui travaillent, les enfants touchés par un conflit ou un désastre, les enfants handicapés et les plus démunis ont davantage d'obstacles à surmonter pour avoir accès à l'éducation et terminer leurs études.

Depuis 2000 le montant de l'aide au profit de l'éducation a augmenté et il s'établissait en 2007 à 9,1 % du total de l'aide publique au développement des pays membres du CAD15<sup>15</sup>. Pourtant, il est essentiel d'augmenter encore les ressources financières car les dernières analyses estiment à 5 ou 6 milliards de dollars le montant annuel indispensable à la réalisation de la scolarisation primaire universelle, qui n'est qu'un des six objectifs de Dakar.

Concernant la problématique de la formation et de l'insertion socioprofessionnelle, le plein emploi et l'accès à un travail décent restent une préoccupation majeure. En Afrique subsaharienne, par exemple, plus de la moitié des personnes actives sont des « travailleurs pauvres » et font partie de ménages où l'on gagne moins d'un dollar par personne et par jour. L'emploi ne permet pas de sortir de la pauvreté, car le niveau de rémunération est trop faible. Les trois quarts des emplois en Afrique sub-saharienne et en Asie peuvent être considérés comme précaires ou vulnérables. Les femmes sont les plus exposées à ces situations. La formation professionnelle,

12 2002: EPT- le monde est-il en bonne voie ? ; 2003/2004: Genre et EPT- le pari de l'égalité ; 2006: EPT l'alphabétisation, un enjeu vital ; 2007: Un bon départ, Éducation et protection de la petite enfance ; 2008: EPT en 2015 - un objectif accessible ? [http://portal.unesco.org/Éducation/fr/ev.php-URL\\_ID=46914&URL\\_DO=DO\\_TOPIC&URL\\_SECTION=201.html](http://portal.unesco.org/Éducation/fr/ev.php-URL_ID=46914&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html)

13 Définition sur: [http://www.uis.unesco.org/glossary/Term.aspx?name=Gross%20enrolment%20ratio%20\(GER\)&lang=fr](http://www.uis.unesco.org/glossary/Term.aspx?name=Gross%20enrolment%20ratio%20(GER)&lang=fr)

14 Aussi appelé taux de survie à la dernière année du cycle primaire. Les chiffres sont disponibles sur <http://stats.uis.unesco.org/unesco/TableView/table-View.aspx?ReportId=166>

15 [http://www.oecd.org/document/10/0,3343,fr\\_2649\\_34485\\_34036298\\_1\\_1\\_1\\_1,00.html](http://www.oecd.org/document/10/0,3343,fr_2649_34485_34036298_1_1_1_1,00.html)



qu'elle soit initiale ou continue, combinée à des stratégies d'insertion ou de valorisation socioprofessionnelle (appuis financiers et non-financiers) constitue donc un facteur essentiel pour relever le niveau de compétences des plus pauvres et leur permettre d'accéder à un emploi décent.

Par ailleurs, en Afrique sub-saharienne, plus de la moitié des demandeurs d'emploi n'ont effectué aucune classe de l'enseignement général et/ou n'ont pas atteint la classe de 3ème. Ces chiffres montrent l'importance de l'éducation non formelle, surtout de l'apprentissage, dans la formation professionnelle pour faire acquérir aux jeunes notamment les plus pauvres, des connaissances et des aptitudes susceptibles de favoriser leur intégration dans une société en mutation confrontée à la mondialisation. Malheureusement, l'éducation post-primaire s'est souvent trouvée reléguée au second plan alors que la question des opportunités de formation pour les sortants du primaire se pose avec de plus en plus d'urgence

L'importance grandissante que les gouvernements attachent aujourd'hui à l'ETFP se reflète dans les documents de stratégie de la réduction de la pauvreté. L'une des caractéristiques les plus importantes de l'ETFP est son orientation vers le monde du travail et l'accent mis sur le curriculum (programme) en termes d'acquisition de qualifications propices à l'emploi. Grâce aux différents services fournis par l'ETFP, celui-ci devient une réponse possible et pertinente pour préparer des jeunes (ou des moins jeunes) à des emplois rémunérateurs et à des moyens d'existence durables. Tous les groupes sociaux que constituent les jeunes, les pauvres et les vulnérables peuvent donc tirer profit de l'ETFP.

L'enseignement technique et professionnel continue à être stigmatisé dans certains pays alors que le développement de ces derniers repose largement sur la disponibilité d'une main-d'œuvre qualifiée. Dans d'autres pays par contre, les secondes phases des plans de développement de l'éducation de base mettent un accent accru sur la qualité de l'éducation et les pays partenaires commencent à développer des stratégies pour l'éducation post-primaire donnant une place plus large à l'ETFP. Ces réformes et nouvelles politiques sectorielles s'inscrivent à la fois dans les stratégies de développement des pays et doivent contribuer aux objectifs de l'EPT en matière d'apprentissage tout en renforçant les partenariats entre les différents sous-secteurs et les formes d'éducation, entre l'éducation et les autres départements ministériels, entre l'État et les organisations non gouvernementales, le secteur privé, les collectivités locales, les groupes religieux, etc.

Il faut noter que l'apport de fonds ou le développement de structures et de cadres légaux ne peuvent améliorer la situation que dans des limites circonscrites. Il existe en effet des problèmes plus généraux qui, alors qu'ils ne sont pas spécifiques au secteur de l'éducation, ont un impact considérable sur celui-là. Il faut mentionner notamment :

- des éléments culturels : certaines cultures ne valorisent simplement pas l'éducation et l'acquisition de savoir et d'aptitudes, ou alors empêchent par exemple certains groupes d'enfants (les filles ou les cadets) d'aller à l'école ou de faire plus que quelques années.
- les préjugés ethniques et religieux : certains groupes se trouvent plus ou moins exclus du système éducatif alors que le niveau général de scolarisation peut être très avancé. D'ailleurs les préjugés sont souvent de part et d'autre : le groupe minoritaire est bien désavantagé, mais se constitue aussi souvent en victime et peut même refuser l'aide du système de la majorité.
- la corruption et la mauvaise gouvernance : elles sont parmi les problèmes les plus persistants et qui rongent sévèrement, parfois jusqu'à rendre complètement inefficaces, les décisions politiques et les nouvelles structures et méthodes.



## 6. APPROCHE OPÉRATIONNELLE

La liberté d'accès à l'éducation est une condition nécessaire du développement économique. Le lien entre pauvreté et éducation est clairement établi: l'éducation est indispensable pour briser le cercle vicieux de la pauvreté qui se reproduit de génération en génération. Elle réduit la vulnérabilité des personnes, favorise leur participation à la prise de décision, contribue à la diffusion de comportements innovants.

Le rôle de l'éducation et de la formation professionnelle est d'être au service de la société et d'apporter les ressources nécessaires pour le développement de connaissances et de compétences au bénéfice des individus, des différentes composantes de la population, et de la nation entière. Il découle de ce constat qu'il faut adapter le système scolaire au contexte national et régional, voire local, et le placer aussi dans le cadre de la bonne gouvernance. En effet, dès l'école primaire, l'éducation permet d'acquérir des connaissances et compétences de base (lire, écrire, compter), tout comme elle est aussi une formation à la citoyenneté, à la participation à la vie de la cité (démocratie participative et représentative), au respect de l'autre, à un « savoir être ».

Ensuite, on peut considérer l'enseignement comme un système éducatif qui contribue à la formation du capital humain, le *learning by doing* et le *learning by watching* requérant un minimum de connaissances de base.

L'éducation conditionne aussi le décollage économique. La performance d'un pays en termes de croissance et de gains de productivité est étroitement liée à la durée d'études moyenne de ses habitants. Les études rétrospectives sur les différentes régions du monde en développement ont établi que la croissance ne peut s'installer de façon durable sans une production préalable suffisante de capital humain attestée par un taux d'alphabétisation de la population adulte d'au moins 50 % ou encore par une durée d'études moyenne de six années.

Il faut aussi souligner que l'éducation a un impact positif dans les domaines de la santé, de la démographie et de l'environnement. Il y a par exemple une corrélation entre le niveau d'éducation et la baisse du nombre d'enfants par femme, le pourcentage de suivi médical pendant la grossesse, l'indice de connaissance sur le VIH/Sida.

Ces différents bénéfices ne sont toutefois pas garantis si la maîtrise de l'écrit et du calcul ne sont pas stabilisées, si donc l'alphabétisation n'est pas durable. Le minimum requis pour développer une capacité d'apprentissage tout au long de la vie est une scolarisation complète de six ans. Voilà pourquoi l'accent est désormais mis sur l'universalisation de l'accès à un cycle primaire complet de qualité et non plus seulement sur la généralisation de l'accès à l'école.

En outre, le rendement social du cycle primaire est généralement plus élevé que celui des cycles secondaire et supérieur, ce qui justifie l'accent mis sur la scolarisation primaire. Cela implique la construction d'une pyramide éducative cohérente avec le système économique, à commencer par une base forte et généralisée.

Dans la plupart des pays partenaires de la Coopération luxembourgeoise, la poursuite des études dans les cycles secondaire et supérieur ne concerne qu'une minorité. De plus, les possibilités d'insertion des sortants de ces filières sont très réduites. Dans leur majorité, les jeunes sortent avec des diplômes d'enseignement général, comme le baccalauréat ou les diplômes universitaires, qui ne répondent pas aux besoins du marché. Les diplômés sans emploi sont aujourd'hui de plus en plus nombreux, et ils sont une source de tension sociale, car en attente d'un illusoire travail bien rémunéré, ils restent longtemps à charge des familles.

La formation professionnelle constitue donc pour les jeunes issus du cycle primaire une alternative en général plus accessible et certainement plus prometteuse pour l'acquisition de compétences orientées vers une insertion socioprofessionnelle. Cette voie reste cependant encore limitée à cause du faible développement du secteur de la formation professionnelle et de la faible adéquation formation / emploi.



## 7. OPTIONS RETENUES

Il est évident qu'un lien fort existe entre les objectifs affichés de la Coopération luxembourgeoise – l'éradication de la pauvreté et le développement durable - et le secteur de l'éducation. Il est donc logique que depuis des années, un pourcentage important des fonds a été investi dans ce secteur : ainsi, le Luxembourg a dépensé en 2007 10,8% de son APD pour le secteur de l'éducation, quand la moyenne des membres du CAD était de 9,1%. Dans la deuxième génération des Programmes Indicatifs de Coopération (PIC) signés à partir de 2006, le secteur de l'éducation s'est vu confirmé le statut de secteur prioritaire de la coopération luxembourgeoise et profite d'une allocation plus importante encore. De plus, si la première génération des PIC profitait surtout à l'éducation de base, la deuxième insiste beaucoup plus sur la formation professionnelle, les approches développées intégrant de manière systématique des appuis techniques et financiers en faveur de l'insertion socioprofessionnelle.

L'enseignement technique et la formation professionnelle sont ainsi des priorités mentionnées spécialement dans les Programmes Indicatifs de Coopération avec le Cap-Vert (2006-2010), le Burkina Faso (2008-2012), le Niger (2008 – 2012), le Mali (2007-2011), le Sénégal (2007-2011), le Nicaragua (2007-2010), le Laos (2007-2010) et le Vietnam (2006-2010) ainsi que dans le Programme de Consolidation avec la Namibie (2007-2010). Pour le Niger, dans la suite des interventions du PIC 2003/2007, le nouveau PIC mentionne aussi l'extension de l'intervention à l'éducation de base au niveau de la région de Dosso.

L'insertion professionnelle et le soutien aux mesures favorisant l'accès au marché de travail font l'objet d'une mention particulière dans certains PIC. Est soulignée notamment la nécessité d'insérer l'éducation dans une politique de l'entreprise. Il s'agit en effet de développer les débouchés professionnels à l'issue de la formation reçue, ce qui passe par la valorisation des métiers techniques, la facilitation de l'accès au crédit et l'émergence d'un esprit entrepreneurial qui facilitera la création de micro-entreprises. Dans le même contexte de mise en relation de la formation et du développement économique, le Programme de Consolidation pour la Namibie introduit une mention spécifique de la croissance basée sur le savoir (*knowledge-driven growth*).

Les PIC du Laos et du Vietnam mentionnent les domaines de spécialisation à l'intérieur du secteur, à savoir le renforcement des ressources humaines dans les domaines bancaire et financier, du tourisme, de la bonne gouvernance et de la réforme administrative.

Dans le Programme de Consolidation avec le Salvador (2007-2010), l'éducation est mentionnée comme l'un des volets à l'intérieur d'un pilier social, ensemble avec le secteur de la santé.

La priorité du secteur de l'éducation se reflète aussi dans les contributions financières à des projets et programmes gérés par des fonds et programmes du système des Nations-Unies. Il est à noter qu'une partie de ces contributions est consacrée à des initiatives visant à faciliter l'accès des enfants à l'école : elles ont l'objectif d'offrir un repas décent aux enfants dans le cadre de l'école.

Comme le montrent par exemple au Niger le projet « Écoles et Santé » ou au Nicaragua le projet « *Escuelas saludables* », le secteur de l'éducation est par ailleurs fortement lié à d'autres thématiques transversales prioritaires de la Coopération luxembourgeoise comme le genre, la santé, et l'environnement.



## Constats

- les pays partenaires de la Coopération luxembourgeoise ont pour la plupart développé leur Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP) ;
- ces pays ont pour la plupart développé des politiques nationales relatives à l'éducation et à la formation professionnelle ;
- ces politiques font le lien avec les CSLP ;
- ces politiques ont été évaluées afin de bénéficier de l'initiative Fast Track. À la date de janvier 2007, cette évaluation a conduit à crédibiliser les politiques d'éducation de plusieurs pays partenaires de la Coopération luxembourgeoise, dont six pays partenaires privilégiés : le Sénégal, le Burkina Faso, le Mali, le Niger, le Vietnam et le Nicaragua (mais aussi des pays à projets comme le Rwanda, l'Albanie et la Mongolie);
- dans le contexte des engagements internationaux du Luxembourg (Déclaration de Paris, Code de conduite sur l'harmonisation et la coordination de l'aide), l'appropriation est un principe majeur qui encourage l'harmonisation des procédures, l'alignement de l'aide sur les priorités du pays partenaire, et la gestion axée sur les résultats ;
- le sous-secteur de la formation professionnelle est généralement très peu développé dans nos pays partenaires. Il nécessite dès lors des appuis structurants qui devraient à terme permettre à ce sous-secteur de faire l'objet d'une approche-programme et de pouvoir absorber une partie accrue des fonds destinés au secteur de l'éducation ;
- dans le sous-secteur de la formation professionnelle, le contexte institutionnel est souvent complexe. Les pays qui ont réussi à se doter d'un ministère de tutelle unique pour l'ETFP sont au stade où cette institution doit être renforcée, consolidée, et crédibilisée. Dans d'autres pays, plusieurs ministères se partagent, voire se disputent, la tutelle du sous-secteur, rendant ardu la conception de programmes nationaux. Les politiques correspondantes sont donc encore fragiles et leur mise en œuvre balbutiante. La Coopération luxembourgeoise devra chercher à développer les capacités dans le sous-secteur de la formation professionnelle en appuyant les institutions concernées.





## 8. PLAN D'ACTION

Conformément aux principes de la Déclaration de Paris sur l'Efficacité de l'Aide, les interventions de la Coopération luxembourgeoise s'inscrivent dans les cadres stratégiques de réduction de la pauvreté et les politiques nationales des PPP en matière d'éducation de base, d'enseignement technique et de formation professionnelle et concourent à la réalisation des objectifs nationaux en matière de scolarisation, de formation professionnelle et d'insertion socioprofessionnelle des jeunes. La Coopération luxembourgeoise appuie à ce titre la mise en œuvre des plans d'actions élaborées par les PPP pour le développement de ces sous-secteurs.

En l'absence de stratégies sectorielles, la Coopération luxembourgeoise vient en appui au renforcement des capacités des institutions nationales dans l'optique de favoriser l'élaboration de politiques et de plans d'action sectoriels nécessaires à la mobilisation des ressources internes et externes.

En vue d'aligner ses interventions sur les priorités et les objectifs des PPP, la Coopération luxembourgeoise entretient un dialogue stratégique régulier avec les ministères de tutelle concernés et participe dans la mesure du possible au travail des cadres de concertation sectoriels.

La Coopération luxembourgeoise coordonne en parallèle étroitement ses actions avec celles des autres partenaires techniques et financiers PTF intervenant dans le même secteur. Cette coordination a pour objectif d'accroître l'efficacité de l'aide à travers une transparence et une prévisibilité accrue de l'aide au secteur, la mise en place de dispositifs communs, la recherche de complémentarité, une division de travail plus efficace et la rationalisation de la gestion des ressources mises à disposition de secteurs.

Dans la mise en œuvre de la Déclaration de Paris sur l'Efficacité de l'Aide, l'approche programme est de fait privilégiée par rapport à l'approche projet. Le recours à l'approche projet reste toutefois possible en l'absence de programmation nationale satisfaisante. Dans ce cas, les projets qui seront élaborés incluront des appuis pour le développement ou le renforcement de l'approche programme.

Quelle que soit l'approche retenue, celle-ci doit s'aligner sur les priorités et les objectifs nationaux en matière d'éducation de base, d'enseignement technique et de formation professionnelle et d'insertion professionnelle.

### Objectifs

L'objectif des appuis luxembourgeois est de favoriser l'élaboration et la mise en œuvre des politiques nationales d'éducation et en particulier de formation professionnelle. Dans ce contexte la Coopération luxembourgeoise

- participe, particulièrement dans les Pays les moins avancés (PMA), à la réalisation des objectifs de la Scolarisation primaire universelle (SPU) qui est un des six objectifs de l'Éducation pour Tous (EPT) et un des OMD, ainsi qu'à l'élimination des disparités entre les sexes dans l'accès à l'éducation et à l'amélioration de la qualité qui sont deux autres objectifs de l'EPT;
- appuie la réforme des dispositifs de formation professionnelle en vue de promouvoir le développement durable en mettant en adéquation les compétences acquises et les opportunités d'emplois productifs.

### Sous-secteurs et activités

Les sous-secteurs retenus sont :

- l'Éducation de base
- la Formation professionnelle et technique tant initiale que continue (y inclus l'apprentissage et l'appui à l'insertion socioprofessionnelle)



Dans le sous-secteur de l'éducation de base, il s'agira d'abord d'améliorer l'accès à l'éducation notamment pour les groupes sociaux accusant un retard important comme les filles et les enfants du milieu rural. Dans ce contexte, il est important de persuader les parents de la pertinence de la scolarisation de leurs enfants, car l'absence de la demande éducative est un frein au développement de l'éducation. Dans un second temps, il s'agira d'améliorer la formation des enseignants et de contribuer ainsi à l'amélioration de la qualité de l'éducation. La prise en compte des thématiques transversales (genre, santé et environnement) fait partie intégrante de l'amélioration de la qualité de l'enseignement. Finalement, il s'agira de renforcer les capacités de gestion des autorités scolaires au niveau régional et local et d'impliquer les communautés locales dans la gestion des écoles. Dans les pays où l'éducation de base comprend aussi l'alphabétisation des adultes, il faudra de plus tenir compte de ce volet.

Dans le sous-secteur de la formation et de l'insertion professionnelle, l'accent sera d'abord mis sur l'appui - conjointement avec d'autres partenaires techniques et financiers - aux gouvernements dans le développement et la mise en œuvre de leurs politiques nationales pour ce sous-secteur. Ensuite, il s'agira de contribuer à l'accroissement des capacités d'accueil et de l'équipement des institutions et centres de formation qui mettent en œuvre ces politiques et de renforcer les capacités des enseignants et formateurs des centres de formation et des maîtres apprentis et chefs d'atelier. L'amélioration de la qualité des formations et cursus dispensées pour les rendre plus adéquats aux exigences du marché de l'emploi entre dans cette démarche. Dans ce contexte, une attention particulière devra être portée au développement de nouvelles filières porteuses sur le marché de l'emploi. Il devra de même être tenu compte des liens entre formation formelle et formation non formelle. Enfin, ces appuis devront déboucher sur l'amélioration de la préparation des élèves et apprentis à leur insertion dans la vie professionnelle e.a. par le développement de l'entrepreneuriat et des capacités de la gestion d'entreprise, ce qui nécessite la création de liens avec le secteur privé et l'appui à des initiatives émanant de ce secteur.

### Approches

- l'approche programme sera privilégiée par rapport à l'approche-projet à chaque fois qu'elle est possible, en particulier dans le sous-secteur de l'éducation de base pour lequel beaucoup de pays ont déjà réussi à monter ces programmes et à mobiliser l'appui des PTF
- le recours à l'approche projet reste toutefois possible en l'absence de programmation nationale satisfaisante. Dans ce cas, les projets qui seront élaborés incluront des appuis pour le développement ou le renforcement de l'approche programme.
- la Coopération luxembourgeoise appuiera chaque fois que possible le développement ou la consolidation des programmes nationaux. Ces appuis viseront en priorité à renforcer les capacités de planification technique et financière des acteurs nationaux pour faciliter l'élaboration des plans d'action et des cadres de dépenses.
- les appuis luxembourgeois soutiendront également la formalisation des cadres partenariaux de l'ETFP réunissant le Gouvernement et ses partenaires techniques et financiers. Ces cadres constituent la pierre angulaire du dialogue sur les politiques et leur mise en œuvre ainsi que de la coordination des interventions des bailleurs de fonds.
- l'approche-projet pourra être utilisée en l'absence de programmation nationale satisfaisante. Dans ce cas, les projets qui seront élaborés incluront dans la mesure du possible des appuis pour le développement ou le renforcement de l'approche programme. Ces appuis s'inscriront en synergie et en complémentarité avec les interventions des autres partenaires techniques et financiers.



## Indicateurs

Dans le sous-secteur de l'éducation de base, les indicateurs suivants seront utilisés pour mesurer l'efficacité de l'intervention :

- taux brut de scolarisation (capacité d'accueil) par sexe et par zone ;
- taux net d'accès en première année de l'enseignement primaire ;
- taux net de scolarisation par sexe et par zone ;
- taux d'achèvement du cycle primaire par sexe et par zone ;
- taux d'alphabétisation durable.

Dans le sous-secteur de la formation professionnelle, les indicateurs suivants seront utilisés pour mesurer l'efficacité de l'intervention :

- ressources financières et humaines investies dans la FP ;
- nombre de programmes de formation élaborés selon l'Approche Par Compétences (APC), désagrégé par cursus de formation : formation initiale professionnalisante, CAP (Certificat d'Aptitude Professionnelle), BEP (Brevet d'Etudes Professionnelles), apprentissage, autre certification ;
- effectifs de la FP, taux d'élèves sortant de l'enseignement primaire orientés vers la FP ;
- taux de réussite ;
- coût par élève / apprenant / cursus de formation / métier ;
- nombre et taux des filles suivant les filières en FPT ;
- nombre d'apprentis formés ;
- nombre et taux des sortants accédant à un métier en fin de formation ;
- taux d'emploi / ou de chômage ;
- nombre et taux d'adultes suivant une formation continue par branche d'activité / corps de métier ;
- niveau de formation de la population adulte + homme / femme (OCDE) ;
- indicateurs liés à la gestion du système de FP (effectif/classe, temps de travail, gouvernance des établissements, encadrement/contrôle, etc...) ;
- pourcentage des dépenses courantes du sous secteur (budget État) transféré aux établissements publics de formation et aux Collectivités Locales compétentes ;
- pourcentage des dépenses d'investissement du sous secteur versée en subvention au secteur privé de l'ETFP ;
- pourcentage des recettes (budget État) affectée à l'apprentissage et à la formation continue effectivement mobilisées.





**AGRICULTURE ET SÉCURITÉ ALIMENTAIRE**



**ACTION HUMANITAIRE**



**DÉVELOPPEMENT LOCAL**



**EAU ET ASSAINISSEMENT**



**ÉDUCATION - Formation et Insertion professionnelles**



**ENVIRONNEMENT ET CHANGEMENT CLIMATIQUE**



**GENRE**



**GOUVERNANCE**



**MICROFINANCE**



**SANTÉ**

**DIRECTION DE LA COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT**

6, rue de la Congrégation | L-1352 Luxembourg

Tél. : [352] 247-82351 | Fax : [352] 46 38 42

<http://cooperation.mae.lu>